



NOS DÉPUTÉS ENFIN CORRECTEMENT RÉMUNÉRÉS ?



Si l'on en croit les intéressés, le « travail » des députés n'est pas une sinécure ! Les semaines sont apparemment très chargées pour nos représentants. Trains, votation (de jour comme de nuit), commissions diverses, questions orales, courrier, interventions fréquentes dans les médias, permanences au palais Bourbon comme en région, parfois une autre fonction d'élu local à assumer... Ce qui me conduit à m'interroger sur les réelles capacités de ces messieurs-dames à mener de front tous ces travaux et sur les trésors de patience que doivent déployer leur conjoint, compagne ou compagnon. Et tout cela pour un traitement de misère !



Je me demande aussi ce qui a bien pu les conduire dans cette aventure si harassante d'autant que nombre d'entre eux, qui ont oublié de mettre fin à leur députation, se représentent et reviennent, parfois plusieurs mandats de suite, user délicatement leurs jupes et pantalons sur les bancs feutrés de l'Assemblée !

A dire vrai, le tableau n'est pas aussi noir qu'on veut bien le laisser entendre. Les députés mènent leur barque à leur guise et peuvent limiter leurs activités au strict minimum. Les nombreux avantages liés à leur charge peuvent inciter certains à considérer qu'ils ont atteint le

nirvana politique (souvent après des campagnes électorales épuisantes). D'autres continuent de rêver à des postes ministériels ou de questeurs.

Voici un aperçu des commodités qui leur sont offertes : ils peuvent



faire appel à deux assistants parlementaires pour les seconder, restauration raffinée à petits prix, dotation substantielle pour frais divers, allocation logement revalorisée en 2019 pour les plus

nécessiteux d'entre eux, privilèges petits et gros qui s'apparentent pour certains à des passe-droits. Parmi leurs privilèges figure celui de légiférer pour "notre bien" (ils sont là pour ça) et aussi le leur, sachant que l'on n'est jamais mieux servi que par soi-même. Et, si au passage on peut s'octroyer de nouveaux avantages, il serait stupide de ne pas en profiter.

C'est ce qui indigné un lecteur du quotidien **Ouest-France** du 11 février 2021 qui estime que cette fois nos braves représentants ont poussé un peu loin le bouchon avec cette nouvelle indemnité dont la justification est plus que douteuse. Jugez-en en consultant l'article ci-dessous. Curieusement je n'ai rien trouvé sur Internet se rapportant à cette indemnité aussi indécente que mystérieuse. Je pense qu'elle a dû se glisser subrepticement dans un texte de loi fourre-tout. Si vous avez des liens...

A la suite de l'article en question, j'ai ajouté 3 courtes vidéos qui nous éclairent un peu mieux sur la situation précaire de nos élus. La première peut apporter une justification à cette nouvelle prime. La deuxième nous décrit dans le détail les avantages liés à leur fonction et la troisième est consacrée à la rémunération des différents personnels qui chouchoutent nos députés; rémunération qui doit faire des envieux, au premier rang desquels certains députés rêvant à de futures indemnités pour plus de justice dans les traitements entre employeurs et employés. □

Voici l'Intervention de M. Jean-Yves L' Helgoualc'h intitulée : "Une

prime de 2.750 € aux députés qui frise l'indécence" extraite du quotidien **Ouest-France** à la rubrique "Courrier des lecteurs".



Il y a peut-être une explication à cette fameuse **"Indemnité pour garder le contact avec les électeurs"**. Voyez cette vidéo de 2 minutes.

<https://jean-de-pont-scorff.fr/wp-content/uploads/2021/02/Les-deputes-son-malheureux.mp4>

Il y aurait donc des députés qui mangent des pâtes (mais au fait, combien y a-t-il d'ouvriers à l'Assemblée ?), certains seraient même obligés d'avoir une autre activité à temps partiel, d'autres encore vivraient grâce au salaire de leur épouse. Mais comment peut-on les laisser dans un tel dénuement ? Pourtant la république, sensible à leur situation et bienveillante, leur a fait quelques cadeaux appréciables (voyez ci-dessous).

<https://jean-de-pont-scorff.fr/wp-content/uploads/2021/02/Les-indemnites-de-nos-chers-deputes-1.mp4>

Mais voici que se profile un nouveau facteur d'injustice qui pourrait plaider en faveur d'une indemnité supplémentaire... Certains personnels à leur service perçoivent un salaire supérieur à leur rémunération ! (Ndlr : les personnels au service des députés et des sénateurs ont des salaires et carrières similaires).

<https://jean-de-pont-scorff.fr/wp-content/uploads/2021/02/Salaires-a-u-Senat-Nous-avons-conscience-que-cest-un-point-qui-peut-choquer-l-opinion.mp4>

A quand la véritable abolition des privilèges ?

Photos : <https://pbs.twimg.com/media/> – Internet – Vidéos : Capital – Internet